



# L'actualité du MILITANT des Industries Chimiques

N° 218  
8 avril 2013



9 AVRIL,  
1<sup>ER</sup> MAI,  
16 MAI,  
TOUS EN GRÈVE ET  
MANIFESTATION !

**L**e chef de l'Etat, discrédité dans les sondages sur sa politique intérieure, profère des propos martiaux à l'exemple de la fourniture d'armes de haute technologie aux rebelles syriens. Au Mali, il ne cesse d'annoncer le retrait des troupes comme pour conjurer le sort d'un enlisement annoncé servant de paravent aux réelles motivations : AREVA, TOTAL...

Les plans d'austérité imposés par Bruxelles, comme en France, continuent d'enfoncer les populations européennes dans le recul social et la misère. Chaque pays doit présenter, à la commission européenne, les réformes qu'il mettra en place avant l'été : allègement de la fiscalité sur le travail, durcissement pour les chômeurs, économies sur la protection sociale, etc..., en clair, précariser les peuples pour mieux les asservir.

En France, les 24 personnes les plus fortunées s'accaparent à elles seules, quelque 142,84 milliards d'euros. 366 milliards d'euros de trésors de guerre sont dans les caisses des entreprises cotées en Bourse, auxquels on peut ajouter les 172 milliards de niches fiscales et sociales complétés des 20 milliards servis sur un plateau à tout le patronat par le Ministre AYRAULT.

Avons-nous encore des doutes que les moyens sont là pour permettre une autre politique que celle de la régression sociale et du « perdant perdant » tel que le concrétise l'Accord National Interprofessionnel du 11 janvier 2013 ?

Avons-nous des doutes qu'il faut combattre l'accord du 13 mars qui s'attaque au pouvoir d'achat des retraités plutôt qu'aux intérêts du capital ?

Le gouvernement prépare une réforme des retraites tout aussi régressive que celle de 2010 : doit-on attendre qu'elle soit votée ? Dans ce contexte, l'absence de réponse politique à la désindustrialisation du pays, aux destructions massives d'emplois (PSA, SANOFI, ARCELOR, PENTROPLUS, KEM ONE...), au manque de perspectives contribuent au danger que représente la montée de l'extrême droite.

*Il est grand temps que la CGT passe à l'étape supérieure sur des bases revendicatives claires.*

La FNIC CGT appelle l'ensemble de ses syndicats et militants à s'inscrire, massivement, par la grève et manifestations les 9 avril et 16 mai, pour porter :

- ☞ l'interdiction des licenciements ;
- ☞ la socialisation des moyens de production par de nouveaux droits d'intervention et de veto des représentants du personnel ;
- ☞ la nationalisation, même temporaire, de plusieurs secteurs d'activités dont l'énergie ;
- ☞ une politique industrielle cohérente répondant à la satisfaction des besoins économiques et sociaux des territoires ;
- ☞ la relance du pouvoir d'achat et de l'économie par l'augmentation significative des salaires et le financement de la protection sociale par les patrons ;
- ☞ la retraite à 60 ans et départ à 55 ans au titre de la pénibilité.

## Sommaire

■ **Edito :**  
9 avril - 1<sup>er</sup> mai - 16 mai : tous en grève et manifestation (page 1)

■ **Vie Fédérale :**  
AGIRC / ARRCO : l'accord du 13 mars 2013 (page 2 et 3)

■ **Orga-Renforcement :**  
Représentativité dans les branches (page 4)

FNIC CGT Case 429 - 263 rue de Paris  
93514 Montreuil Cedex  
Tél. 0155826888 - Fax. 0155826915  
<http://www.fnic.cgt.fr> - E-mail : [fnic@cgt.fr](mailto:fnic@cgt.fr)  
Directeur de publication : Carlos MOREIRA  
ISSN : 1762-4991 - N° CPPAP : 0613 S 06566  
Imprimé par nos soins

**Imposons, par l'action, un  
autre modèle de société !**

AVRIL 2013

16- Comité Exécutif Fédéral à Montreuil

17- Bureau UFICT à Montreuil

23- Journée d'études  
« Secrétaire du CHSCT »

25- Conseil National UFR

**ATTENTION!!!**Nouveaux numéros pour  
contacter la FédérationTél. : 01.55.82.68.88  
Fax : 01.55.82.69.15

AVRIL 2013

9- PLASTURGIE : ONEE

10- DROGUERIE : Commission  
Sociale Paritaire

11- PLASTURGIE : OPCA

15- INDUSTRIE PHARMA : Com-  
mission Paritaire18- PLASTURGIE : Commission  
Mixte Paritaire18- CAOUTCHOUC : Commis-  
sion Paritaire Nationale Emploi22- REPARTITION PHARMA :  
Accord Prévoyance

24- CHIMIE : Paritaire IUC

## AGIRC / ARRCO

## L'ACCORD DU 13 MARS 2013

L'accord a été signé par les syndicats patronaux, la CFDT, FO et la CFTC.

Pour mémoire, l'ARRCO et l'AGIRC sont deux associations, (appelées « régimes »), qui regroupent les caisses de retraite complémentaire de tous les salariés du privé (ARRCO) et celles des cadres (AGIRC), gérées à parité par les organisations patronales et les organisations syndicales de salariés.

Une négociation a débuté le 22 novembre 2012, à la demande du Medef, car depuis trois ans, les régimes puisent dans leurs réserves pour équilibrer leurs comptes. Ce déséquilibre est dû au refus du patronat d'augmenter les cotisations sociales (= le salaire indirect) pour couvrir des prestations qui augmentent (les pensions), du fait du papy-boom.

Un cheval, une alouette

Après 7 séances de négociations qui se sont déroulées dans la quasi-indifférence générale, l'accord du 13 mars « résout » le déséquilibre des régimes de retraite complémentaire à la manière du fameux « pâté d'alouette » : un cheval d'effort pour les salariés actifs et retraités, une alouette pour les patrons.

→ Côté alouette :

Dans l'article 1 de l'accord, une augmentation des cotisations (donc du salaire indirect) de 0,1 % au 1er janvier 2014, et de 0,1 % au 1er janvier 2015. Une hausse de 0,2 % du salaire sur deux ans, dont 40 % à la charge du salarié : **On est prié d'applaudir ?**



→ Côté cheval :

Au 1er avril 2013, la valeur du point AGIRC (base de calcul des pensions) passe de 0,433 à 0,4352 euros, soit une revalorisation sur l'année de 0,95 %. A la même date, le point ARRCO passe de 1,2414 à 1,2472 euros, soit une augmentation annuelle de 1,17 %.

Le problème est que l'inflation prévue « officiellement » pour 2013 est de 1,75 %. Cet accord entérine, noir sur blanc, une perte de pouvoir d'achat pour les retraités.

L'accord prévoit une sous-indexation des pensions complémentaires par rapport à l'inflation (moins un point) également pour 2014 et 2015. Si l'inflation est inférieure à 1 %, les pensions ne baisseront pas, mais resteront à zéro %.

Ainsi, dès cette année, les droits à retraite complémentaire ne seront plus revalorisés selon l'inflation. La mesure de sous-indexation aboutira à une perte de pouvoir d'achat de l'ordre de 3 points pour l'ensemble des retraités tout en faisant décrocher le niveau des futures pensions. Et les petites pensions, celles des femmes en particulier, ne seront pas épargnées.

A ceux qui penseraient que les retraités sont des privilégiés et qu'il est normal de baisser leur pension, il faut rappeler le niveau moyen des pensions. Selon la DREES, en décembre 2010, le montant moyen de pension des femmes est de 899 euros mensuels et de 1 552 euros pour les hommes.

*Pour gagner 899 euros, Liliane BETTENCOURT met une minute et 40 secondes. Où sont les privilégié-e-s ?*

Le bilan financier de l'accord montre que la contribution au rééquilibrage des régimes s'établit pour les actifs et retraités à 80 % du total et pour les employeurs à ... 20 %.

**C'est le jackpot pour le Medef !**

Autre point négatif : l'article 7 de l'accord ouvre la porte (d'ici au 2<sup>ème</sup> semestre 2015) à la remise en cause de l'acquisition de droits à la retraite complémentaire quand on est au chômage. La double peine pour les chômeurs en perspective !

Enfin l'article 8 prévoit, entre autres, « l'évolution » des paramètres de la réversion, d'ici à la fin 2013. Sauf à créer le rapport de forces favorable, parions que cette « évolution » n'ira pas dans le bon sens.

**En conclusion, avec l'accord du 13 mars a été signé un recul social de plus, qui sécurise les profits et fait payer les salariés, exactement comme l'ANI du 11 janvier.**

Pire, cet accord risque très probablement de servir de modèle à deux négociations qui s'ouvriront cette année :

↳ La retraite du régime général, avec la mise en avant par Hollande du discours-**prétexte que l'allongement de l'espérance de vie doit obligatoirement se traduire par un recul de l'âge de la retraite** ou un allongement de la durée de cotisations pour les salariés ; Ceci pour ne pas toucher aux résultats des entreprises.

↳ La renégociation de la **convention d'assurance-chômage d'ici fin 2013, dans un contexte d'augmentation du chômage de masse** (500.000 chômeurs de plus en deux ans), et de volonté du patronat de taper sur les chômeurs considérés comme des fraudeurs et des fainéants. Le risque est grand que les gestionnaires de l'Unedic, qui sont les signataires de l'ANI du 11 janvier, appliquent les mêmes politiques aux privés d'emploi.

Il est plus que jamais nécessaire de revendiquer des augmentations de cotisations pour rétablir un niveau de pension représentant au minimum 75 % du salaire de fin de carrière, toutes primes comprises. A défaut, il faudrait choisir entre un départ en retraite à 70 ans ou une pension qui ne représenterait plus, à 62 ans, que moins de 50 % du salaire de fin d'activité !

En stoppant tous les allègements de cotisations pour les entreprises, en appliquant les salaires revendiqués par la Fédération, le financement des retraites serait assuré pour toutes et tous.

Portons nos propositions, en débat avec les salariés, pour que les négociations se passent avec des mobilisations à tous les niveaux.



## Représentativité dans les branches

Le ministère du travail a dévoilé, le 29 mars 2013, les résultats du calcul de l'audience syndicale valable pour les quatre années à venir, au niveau interprofessionnel et pour chaque branche professionnelle.

Ce calcul a été fait à partir des résultats électoraux dans chaque entreprise, et remontés au ministère. Sur 17 millions de salariés du privé, la CGT est première organisation syndicale avec 26,77 % des voix.

### Résultats globaux

	% des voix obtenues	Poids relatif (*)
CGT	26,77	30,62
CFDT	26,00	29,74
FO	15,94	18,23
CFE-CGC	9,43	10,78
CFTC	9,30	10,63
TOTAL	87,44	100,00

(\*) Il s'agit du poids relatif des organisations syndicales sur le seul périmètre des organisations ayant obtenu un score supérieur à 8 % des suffrages valablement exprimés. (Tableau 1)

Les décrets d'application sont attendus début mai, pour le niveau interprofessionnel, et courant juin pour les branches professionnelles. Tous les chiffres sont consultables sur le site Internet du Ministère du travail. Ces chiffres peuvent être amenés à évoluer, en fonction des contestations éventuelles.

Pour mémoire, la loi de 2008 prévoit qu'une organisation syndicale n'est représentative qu'au-delà de 8 % d'audience dans la branche concernée ; mais qu'à titre transitoire pour 4 ans, les organisations syndicales ayant obtenu plus de 8 % au niveau interprofessionnel resteront représentatives dans toutes les branches professionnelles, ce qui est le cas des cinq organisations du tableau 1 ci-dessus.

Ces résultats feront l'objet d'une analyse plus détaillée dans une prochaine publication de la Fédération.

### Résultats dans nos branches

	INSCRITS	VOIX EN %						VOIX CGT	SYNDIQUES CGT
		CGT	FO	CFDT	CFTC	CFE-CGC			
CHIMIE	155 793	28,56	10,47	29,67	7,44	19,45		30 224	13 804
INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE	99 395	15,45	14,46	26,29	13,80	16,38	UNSA 8,89	9 765	1 902
PLASTURGIE	65 942	33,06	17,63	28,44	9,66	8,11		13 302	2 888
CAOUTCHOUC	49 045	30,12	10,63	23,44	8,00	13,80	SUD 9,63	10 282	2 786
PETROLE	26 493	32,34	10,50	24,55	3,81	21,76		5 726	2 524
OFFICINES	94 756	24,80	22,30	20,35	8,52	7,77		3 343	26
DROGUERIE	14 428	27,61	7,14	37,86	10,52	15,23		1 930	201
LAM	15 205	24,21	16,07	42,26	7,07	1,46		1 969	200
REPARTITION	10 196	21,08	26,17	37,78	3,43	6,34		1 445	345
NAVIGATION DE PLAISANCE	10 334	31,11	17,16	39,99	5,25	2,44		1 327	194
NEGOCE ET PRESTATIONS DE SERVICES	12 165	27,92	10,14	25,45	15,69	9,66	UNSA 9,11	1 122	43
INSTRUMENTS A ECRIRE	1 935	40,40	5,83	21,78	1,94	4,53	SISALP 14,41	499	107